



**MAIRIE
DE
SISTERON**

BP. 100 – 04203 SISTERON CEDEX
TELEPHONE : 04.92.61.00.37
TELECOPIE : 04.92.61.28.02

**Département des Alpes de Haute-Provence
COMMUNE DE SISTERON**

DMCL-2025-02-06

DECISION DU MAIRE

**DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DES
APPELS A PROJETS DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS
FAMILIALES DES ALPES DE HAUTE PROVENCE POUR
LES CRECHES MUNICIPALES LES P'TITS VOLI, CLAIR
DE LUNE ET BRIN D'EVEIL**

Le Maire de la Commune de SISTERON,

VU la délibération du Conseil Municipal, n° 2020-03-06-SG du 23-05-2020, conférant certaines délégations au Maire, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de solliciter de la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes de Haute-Provence une subvention dans le cadre de leur appel à projets « d'aller vers » pour l'organisation de douze séances de supervision et d'actions de sensibilisation des équipes par un professionnel qualifié. L'intervenant sera Mr Damien Gratia, psychologue.

DECIDE

ARTICLE 1 : de solliciter une aide à la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes de Haute-Provence dans le cadre de leurs appels à projets « d'aller vers » pour 2025. Le reste à charge de la commune sera inscrit sur le budget de chaque structure. Le plan de financement se décline ainsi :

DEPENSES TTC		RECETTES TTC	
Prestation pour 12 séances de supervision, et d'actions de sensibilisation des équipes	2340€	Subvention CAF 80%	1872€
		Mairie Sisteron 20%	468€
TOTAL TTC	2340€	TOTAL TTC	2340€

ARTICLE 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

ARTICLE 3 : Ampliation en sera adressée à Madame la Trésorière, Monsieur le Préfet des Alpes de Haute Provence et Mr le Directeur de la Caisse d'allocations Familiales des AHP.

Fait à Sisteron, le 27/02/2025

Le Maire,

D. SPAGNOU

Mis en ligne le 27/02/2025 à 15h18

REÇU EN PREFECTURE
le 27/02/2025

Application agréée E-legalite.com

99_RU-004-2104 02 095-2025 0227-2025_02_06D